



UN BUDGET SINISTRE



CTPL du 11 février 2010

POINT CENTRAL DE L'ORDRE DU JOUR, L'EXAMEN DU BUDGET DEPARTEMENTAL.

Quel paradoxe: la direction annonce la suppression de 16 emplois en 2010 au titre de l'ORE et on constate lors du budget que le volume d'auxiliaires est, une fois de plus, très important : 23,5 ETP (équivalent à 23,5 emplois temps plein) pour le département au titre de 2009.

Dans ces conditions, pourquoi les suppressions d'emplois continuent-elles ? **Pour la CGT, il faut au contraire les stopper et procéder d'urgence au recrutement d'agents titulaires, plutôt que de pérenniser le recours à l'emploi précaire et non statutaire.**

S'agissant des consommations de fournitures des postes, elles ne sont pas présentées cette année poste par poste. La direction reconnaît qu'en quelques années les consommations de fournitures ont diminué de façon importante dans les postes comptables, preuve d'un effort des agents pour réaliser des économies.

Faut-il s'en féliciter ? L'objectif des postes comptables doit-il être de coûter le moins possible ? On pourrait l'envisager en partie, si les agents pouvaient bénéficier, d'une façon ou d'un autre, de ces économies, mais ce n'est pas le cas.

Prenons un exemple, celui de la signalétique des « centres de finances publiques ». Une partie de la dépense a pu être économisée en effectuant des opérations en interne, mais cette opération de communication coûte au final 39 000 euros au département.

Combien l'administration centrale rembourse-t-elle pour cette opération ? **Entre 5 000€ et 6 000€.**

La différence doit être supportée par le budget départemental. Pas étonnant avec des exemples pareils que les besoins recensés ne pourront être couverts par les crédits disponibles.

Sur ce sujet, reconnaissons à l'administration le "mérite" d'avoir présenté de façon complète les besoins en équipements pour 2010.

2 chiffres suffisent pour se rendre compte de l'ampleur du problème.

- total des besoins en équipements recensés : 715 194 € pour 2010.
- dépenses qui devraient effectivement être réalisées : 150 655 € en 2010.

En conséquence, 1 seul poste comptable sur 7 verra éventuellement son projet aboutir.

C'est la première fois de mémoire de fonctionnaire que la différence est aussi énorme dans le département entre l'ampleur des besoins et le ridicule des possibles.

Ajoutons que ce budget intervient après 2 CTP, l'un annonçant de nouvelles suppressions d'emplois, et l'autre consacré au document de prévention des risques, où aucune réponse satisfaisante n'est donnée à la souffrance au travail, dont nous font part les agents.

Alors la faute à qui, la faute à quoi ?

Tout d'abord, et la CGT l'avait dit et écrit dès le début de cette réforme, la responsabilité à une fusion qui coûte cher, car elle concerne l'ensemble de 2 réseaux financiers qui « pèsent » aujourd'hui plus de 100 000 agents.

Pour financer la fusion, pas de miracle et pas de crédits supplémentaires non plus. Alors, dans ces cas là, on fait généralement une belle vitrine.

A la DGFIP, ça s'appelle les SIP, et le reste du réseau est oublié, faute de moyens et faute de volonté politique.

Ah si, pour obtenir des crédits, il y a bien la vente d'immeubles qui peut financer la rénovation du réseau existant. C'est la raison pour laquelle l'immeuble Schumann ne "servira" pas à l'implantation du futur poste amendes.

Peut être trop bien pour les agents concernés ?

Moralité : le mal être des uns fait le bien être des autres.

Autre point, le budget exécuté en 2009 fait apparaître **1 490 heures supplémentaires** (presqu'1 emplois temps plein) qui se montent à 19 506,43 € pour 2009.

Ajoutons à cela les 23,5 ETP de vacataires, on arrive à 24,5 emplois qui seraient disponibles pour le réseau.

Cherchez l'erreur

Face à un tel bilan, pas étonnant que l'ensemble des organisations syndicales votent unanimement CONTRE un tel budget.

LA RECETTE DES FINANCES:

- avec une nouveauté en 2010: la création d'une mission départementale d'appui au recouvrement des produits locaux.

Cette cellule sera basée à la RF. Sa mission va consister à aider les postes comptables dans cette tâche en mettant en place les outils bureautiques, juridiques, et permettant aussi le conseil dans ce domaine. Un groupe de travail formé de comptables traitera de cette question pour proposer une convention au président de l'association des maires de Moselle.

Après l'aval de celui-ci les conventions seront proposées aux ordonnateurs.

Quid de la séparation ordonnateur / comptable ?

Dans son explication de texte, la direction a fait ressortir le fait qu'il « s'agira de saisir toutes les opportunités pour impliquer plus fortement les ordonnateurs dans la politique du recouvrement ». Pour compléter le dispositif, la direction locale compte impliquer l'équipe mobile de renfort à ce dispositif qui est déjà fortement sollicitée pour les SIP...

EMR par ci EMR par là.....Trouvez l'erreur.

HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES POSTES DE SARREGUEMINES:

Suite à la création du SIP de Sarreguemines, il est proposé une harmonisation des horaires d'ouverture au public des 3 postes de Sarreguemines (qui seront installés au 5 rue des Vosges) à partir du 20 avril prochain, soit toujours 30 heures réparties ainsi :

- lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
- lundi au vendredi de 13h00 à 16h00

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

E-mail : cgt.057@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 68 91

Tél : 06 32 07 38 34

<http://www.tresor.cgt.fr/57/>